

# OFI INVEST FLEXIBLE MONDE

Rapport annuel sur l'exercice clos le  
31 décembre 2025



**ofi invest**  
Asset Management

## **Sommaire**

Acteurs.....	3
Société de gestion.....	3
Commercialisateur.....	3
Dépositaire et conservateur.....	3
Centralisateur.....	3
Commissaire aux comptes.....	3
Informations concernant les placements et la gestion.....	4
Caractéristiques de l'OPC.....	4
Changement(s) intervenu(s) au cours de l'exercice.....	13
Changement(s) à venir.....	13
Autres informations.....	13
Rapport d'activité.....	14
Informations réglementaires.....	18
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels.....	22
Comptes annuels.....	28
Bilan actif.....	28
Bilan passif.....	29
Compte de résultat.....	30
Annexes aux comptes annuels.....	32

## ACTEURS

### SOCIETE DE GESTION

#### **Ofi Invest Asset Management**

Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

Ci-après la « Société de Gestion »

### COMMERCIALISATEUR

#### **Ofi Invest Asset Management**

Siège social : 127-129 Quai du Président Roosevelt - 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

#### **Abeille Vie**

Siège social : 70 avenue de l'Europe - 92270 Bois-Colombes (France)

### DEPOSITAIRE ET CONSERVATEUR

#### **Société Générale**

Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris (France)

Adresse postale : 189, rue d'Aubervilliers - 75886 Paris Cedex 18 (France)

Ci-après le « Dépositaire »

### CENTRALISATEUR

#### **Société Générale**

Siège social : 29 boulevard Haussmann - 75009 Paris (France)

Adresse postale : 32 rue du Champ de Tir - 44000 Nantes (France)

### COMMISSAIRE AUX COMPTES

#### **Cabinet Deloitte & Associés**

Siège social : 6, place de la Pyramide - 92908 Paris-la-Défense Cedex (France)

Représenté par Monsieur Atsou Dogbeda DOH

## INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

### CARACTERISTIQUES DE L'OPC

#### Dénomination

Ofi Invest Flexible Monde

#### Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

#### Information sur le régime fiscal

Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

#### Synthèse de l'offre de gestion

Parts	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Montant initial de la part	Souscripteurs concernés	Montant minimum pour la première souscription	Montant minimum pour les souscriptions ultérieures
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
A	FR0013364924	Capitalisation et/ou Distribution	Capitalisation et/ou Distribution	Euro	500 euros	Tous souscripteurs	Pas de minimum	Pas de minimum

## Objectif de gestion

Le FCP a pour objectif de délivrer, sur la durée de placement recommandée de cinq ans, une performance annuelle supérieure à l'indice €STER +2% dans le cadre d'une contrainte de volatilité annuelle inférieure à 5%, après prise en compte des frais courants.

## Indicateur de référence

L'indicateur de référence du FCP est l'€STER (European Short Term Rate) qui correspond au taux d'intérêt interbancaire de référence calculé par la Banque Centrale Européenne sur la base des prêts en blanc (sans garantie) contractés au jour le jour entre établissements financiers. Il représente le taux sans risque de la zone euro.

Il est publié sur le site internet : [https://www.ecb.europa.eu/stats/financial\\_markets\\_and\\_interest\\_rates/euro\\_short-term\\_rate/html/index.en.html](https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html)

Le FCP est géré de façon active. L'allocation d'actifs et la performance peuvent être différents de celles de la composition de l'indicateur de référence.

L'administrateur de l'indice de référence €STER est la Banque Centrale Européenne.

Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur [https://www.ecb.europa.eu/stats/financial\\_markets\\_and\\_interest\\_rates/euro\\_short-term\\_rate/html/index.en.html](https://www.ecb.europa.eu/stats/financial_markets_and_interest_rates/euro_short-term_rate/html/index.en.html)

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

## Stratégie d'investissement

### Stratégies utilisées :

La gestion mise en place est une gestion de type performance absolue. Le portefeuille n'a pas vocation à mettre en œuvre des stratégies présentant un biais directionnel significatif durable dans le temps à une même classe d'actif. L'approche de gestion adoptée ne nécessitera aucune anticipation sur les rendements futurs pour chaque classe d'actifs, la construction du portefeuille sera effectuée selon une approche en budget de risque afin de capter la prime de diversification offertes par les marchés.

Le portefeuille est diversifié dans sa construction et arbitré de manière active et discrétionnaire, en termes de classes d'actifs et d'exposition géographique. La stratégie de gestion visera à proposer un portefeuille diversifié et flexible, grâce à une gestion discrétionnaire calibrée en risque de volatilité et de corrélation entre les différents marchés internationaux de taux, d'actions et matières premières qui composent l'univers de gestion.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'équipe de gestion définit une allocation stratégique de moyen/long terme pour calibrer son portefeuille entre les différentes classes d'actifs selon une approche fondamentale dite « top-down ».

Une analyse macroéconomique est réalisée par le groupe sur la base de laquelle il établit ensuite un scénario central interne. L'équipe de gestion du FCP s'appuie sur ce scénario pour procéder à la sélection des actifs jugés les plus attractifs sur le moyen terme.

La construction de portefeuille s'effectuera en risque et sera gérée dynamiquement. L'allocation, mensuelle, entre les différentes classes d'actifs et dépendra notamment des évolutions du marché, de la corrélation des classes d'actifs entre elles et de leurs interprétations en termes de risque par la Société de Gestion tout en tenant compte :

- D'un objectif de volatilité annuelle inférieur à 5% ;
- Des anticipations de volatilité réalisée pour chacune des classes d'actifs auxquelles le FCP est exposé ;
- Du rendement ajusté du risque attendu par la Société de Gestion pour chacune des classes d'actifs.

Ainsi, chaque classe d'actifs du portefeuille est pondérée en fonction de la volatilité des instruments financiers et de la corrélation entre chaque instrument.

Le gérant procède ensuite à une gestion flexible de la construction de portefeuille. L'équipe de gestion pourra, quotidiennement, pour chaque actif donné, réduire l'exposition du portefeuille si elle anticipe une hausse de la volatilité et/ou une baisse du prix de cet actif, ou au contraire augmenter l'exposition si elle anticipe une baisse de la volatilité et/ou une hausse du prix. Pour cela, le gérant s'appuie sur un outil d'aide à la décision d'investissement permettant d'adapter le portefeuille à l'évolution des marchés.

Dans le cadre de cette stratégie d'investissement, le portefeuille sera exposé, sur toutes zones géographiques, y compris les marchés émergents, et sur tous secteurs au moyen d'instruments dérivés et intégrant des dérivés, notamment :

Actions : à travers des contrats futures et des ETFs ;

Taux : en direct et/ou à travers des contrats futures et des ETFs ;

Matières premières : à travers des ETFs ou des ETCs ou des TRS sur indices sur des contrats dérivés sur des matières premières.

Dans le cas où les marchés actions et taux seraient amenés à connaître un cycle baissier de manière synchronisée, le gérant pourra investir sur des classes d'actifs diversifiantes/décorrélées de ces actifs traditionnels afin de pouvoir limiter la perte extrême pour les investisseurs. Ainsi le gérant pourra s'exposer au marché des matières premières à travers des ETF qui représenteront l'évolution des sous-jacent physiques. Les secteurs envisagés sont l'énergie ou les métaux précieux afin de bénéficier pleinement de l'effet de décorrélation.

Le portefeuille sera exposé au risque de devises dans la limite de 10% de l'actif net.

Le FCP ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par conséquent, le Fonds est dit « Article 6 » au sens du Règlement SFDR. Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

Les actifs hors dérivés intégrés :

**Actions et titres donnant accès au capital :**

Le FCP ne sera pas directement investi en actions ou titres donnant accès au capital.

### **Titres de créance et instruments du marché monétaire :**

Le portefeuille pourra investir de 0 à 100% de son actif net dans des titres de créance et instruments du marché monétaire.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- Obligations à taux fixe
- Obligations à taux variable
- Obligations indexées sur l'inflation
- Obligations souveraines
- Obligations high yield
- Obligations puttables
- Obligations callables
- Titres de créance négociables
- ETC (exchange traded commodities)
- EMTN non structurés
- Titres participatifs
- Titres subordonnés
- Bons du trésor

Ces titres seront libellés en euro ou dans une devise autre que l'euro dans la limite de 10% de l'actif net.

Les titres sélectionnés pourront relever de toutes zones géographiques, y compris des pays émergents jusqu'à 100% de l'actif net. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

La sensibilité du portefeuille sera comprise entre 0 et +30.

Les titres sélectionnés relèveront de toutes les notations. Le Fonds pourra également investir dans la limite de 25% de son actif net dans des titres de créance spéculatifs (« High Yield ») (c'est-à-dire de notation inférieure à BBB- selon Standard & Poor's ou équivalent ou notation équivalente auprès d'une agence indépendante de notation) ou non notés.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la Société de Gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la Société de Gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des actionnaires et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

### **Actions et parts d'OPC :**

Le portefeuille pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net en parts ou actions d'OPC selon les indications suivantes :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	100%
FIA de droit français*	30%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	30%
Fonds d'investissement étrangers	N/A

\* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le portefeuille ne pourra pas investir dans des fonds de fonds et des fonds nourriciers.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la Société de Gestion ou des sociétés de gestion liées.

### Les instruments dérivés :

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

#### **Nature des marchés d'intervention :**

- Réglementés
- Organisés
- De gré à gré

#### **Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :**

- Action
- Taux
- Change
- Crédit
- Volatilité via indices boursiers

#### **Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :**

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

#### **Nature des instruments utilisés :**

- Futures
- Options
- Swaps
- Change à terme
- Dérivés de crédit : Total Return Swap (sur indices et sur single-name)

#### **Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :**

- Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres...
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques
- Augmentation de l'exposition au marché

### Informations particulières sur l'utilisation des TRS :

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la Société de Gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100 % maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du Fonds. Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le Dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la Société de Gestion) sélectionnées par la Société de Gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

#### Les instruments intégrant des dérivés :

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

#### **Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :**

- Action
- Taux
- Change
- Crédit

#### **Nature des interventions :**

- Couverture
- Exposition
- Arbitrage

#### **Nature des instruments utilisés :**

- Obligations convertibles
- Obligations échangeables
- Obligations avec bons de souscription
- Obligations remboursables en actions
- Obligations contingentes convertibles
- Credit Link Notes
- EMTN Structurés
- Droits et warrants
- Obligations callables
- Obligations puttables

#### **Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :**

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet :

- D'exposer le portefeuille au marché des actions ; et
- De gérer la trésorerie.

#### Les dépôts :

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite de 10% de l'actif net pour les besoins liés à la gestion des flux de trésorerie.

#### Les emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

### Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

#### **Nature des opérations utilisées :**

- Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
- Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier

#### **Nature des interventions :**

- Gestion de la trésorerie
- Optimisation des revenus du FCP

Ces opérations pourront porter sur l'ensemble des titres financiers éligibles au Fonds.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la Société de Gestion), sélectionnées par la Société de Gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com).

Le traitement des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres tient compte des facteurs suivants : les taux obtenus, le risque de contrepartie et de garantie. Même si toutes les activités de financement de titres sont entièrement garanties, il reste toujours un risque de crédit lié à la contrepartie. Ofi Invest Asset management veille donc à ce que toutes ces activités soient menées selon les critères approuvés par ses clients afin de minimiser ces risques : la durée du prêt, la vitesse d'exécution, la probabilité de règlement.

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique du prospectus « Frais et commissions ».

Les risques spécifiques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont décrits dans la rubrique « Profil de risque ».

### Niveaux d'utilisation envisagés et autorisés :

	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximale d'actifs sous gestion	100%	100%	Néant	Néant
Proportion attendue d'actifs sous gestion	10%	10%	Néant	Néant

#### **Effet de levier maximum :**

Le niveau de levier indicatif du FCP est de 400%. Toutefois, le FCP aura la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

#### **Contreparties utilisées :**

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la Société de Gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com). Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) et à des opérations d'acquisition et de cessions temporaires de titres (CTT), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir dispositions relatives aux contreparties sélectionnés dans la partie « Information particulière sur l'utilisation des TRS »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP.

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces.

#### **Garanties financières :**

Dans le cadre de ces opérations, le FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées par le Dépositaire.

#### **Profil de risque**

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

#### **Risques principaux :**

##### Risque de gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

##### Risque de perte en capital :

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

##### Risque actions :

Le porteur est exposé à la dégradation de la valorisation des actions ou des indices auxquels le portefeuille du FCP est exposé. Il existe ainsi, à hauteur de cette exposition, un risque de baisse de la valeur liquidative. En raison de la fluctuation des marchés « actions », le FCP pourra réaliser une performance éloignée de la performance moyenne qui pourrait être constatée sur une période plus longue.

##### Risque de taux :

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

#### Risque de crédit :

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

#### Risque lié aux produits dérivés :

Dans la mesure où le FCP peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du FCP peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le FCP est exposé.

#### Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS) :

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

#### Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres :

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

#### Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés (émissions subordonnées financières ou des émissions corporate hybrides) :

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP. L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le FCP aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

#### Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (haut rendement) :

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués "spéculatifs" selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

#### Risque de contrepartie :

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

#### Risque lié aux pays émergents :

Le FCP peut investir en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays amplifie les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP. Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

#### Risque en matière de durabilité :

Le FCP est exposé à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Bien que la Société de Gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

#### **Risques accessoires :**

##### Risque de change :

Etant donné que le FCP peut investir, dans la limite de 10% de l'actif net, dans des titres et/ou des OPC libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change.

##### Risque de liquidité :

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. Ainsi la valeur de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse. Notamment en cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

#### **Durée de placement recommandée**

Supérieure à cinq (5) ans.

#### **CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE**

01/07/2025 : concerne la Société de Gestion Ofi Invest Asset Management

- Nouveau siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux
- Nouvelle immatriculation au registre du commerce et des sociétés (RCS) : Nanterre 384 940 342
- Les coordonnées téléphoniques et électroniques restent inchangées.
- Le DIC, Prospectus et Règlement du Fonds seront mis à jour ultérieurement.

#### **CHANGEMENT(S) A VENIR**

Néant.

#### **AUTRES INFORMATIONS**

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

##### **Ofi Invest Asset Management**

Service juridique

Siège social : 127-129, quai du Président Roosevelt – 92130 Issy-les-Moulineaux (France)

- Pour le prospectus : [ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com](mailto:ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com)
- Pour le rapport annuel, semestriel et composition de l'actif : [DJ\\_Reporting-reglementaire\\_OPC-FR@ofi-invest.com](mailto:DJ_Reporting-reglementaire_OPC-FR@ofi-invest.com)



Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

## RAPPORT D'ACTIVITE

### Contexte économique et financier<sup>1</sup>

#### États-Unis : une résilience affirmée malgré un début d'année incertain

Après un début d'année marqué par des tensions commerciales et un shutdown<sup>2</sup> historique, l'économie américaine a confirmé sa résilience en 2025. La croissance annuelle s'établirait autour de 2,1% en moyenne annuelle, portée par la consommation des ménages aisés et des investissements privés, malgré une polarisation accrue et un marché du travail fragilisé.

La Réserve fédérale, confrontée à des pressions inédites, a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre, terminant l'année à 3,50-3,75 %, afin de soutenir l'activité dans un contexte d'inflation modérée (environ 2,7% en fin d'année).

Sur le front commercial, la politique tarifaire agressive a pesé sur la confiance, mais des accords-cadres avec le Japon et l'UE, ainsi qu'un moratoire de 90 jours sur les droits de douane, ont permis d'apaiser les tensions.

Enfin, le déficit budgétaire est resté élevé, conséquence des baisses d'impôts et des dépenses militaires prévues par le « One Big Beautiful Bill<sup>3</sup> », tandis que les anticipations pour 2026 misent sur une croissance plus modérée.

#### Europe : entre protectionnisme et plan de relance

En 2025, la zone euro enregistrerait une croissance de 1,4 %, mais cette moyenne masque une forte fragmentation. L'Espagne a bénéficié d'une consommation robuste et du dynamisme touristique, affichant une performance supérieure à la moyenne. À l'inverse, l'Allemagne a souffert d'une industrie pénalisée par la faiblesse des exportations et la transition énergétique, tandis que l'Italie a connu une reprise plus lente. La France, quant à elle, s'est située dans une position intermédiaire, freinée par l'incertitude politique et budgétaire, accentuée par la chute du gouvernement en septembre et la dégradation de sa note souveraine par Fitch<sup>4</sup> (de AA- à A+), invoquant des déficits persistants et une fragmentation politique.

Le protectionnisme transatlantique a constitué un frein majeur : la mise en place d'un cadre tarifaire réciproque UE-États-Unis a pesé sur les exportations et retardé les projets d'investissement, en particulier dans les économies industrielles. Cette incertitude commerciale a accentué la prudence des entreprises, malgré des conditions financières redevenues accommodantes.

Sur le plan monétaire, la Banque Centrale Européenne (BCE) a poursuivi son cycle d'assouplissement, ramenant son taux de dépôt à 2 % avant de marquer une pause au second semestre. La normalisation des prix s'est confirmée, avec une inflation sous-jacente<sup>5</sup> refluant vers 2,3–2,4 %, même si les services restent sous tension.

Enfin, la politique budgétaire s'annonce contrastée : l'Allemagne prépare un plan de relance historique (500 Md€ dès 2026), orienté vers les infrastructures, la défense et la transition énergétique, offrant un relais domestique à la demande européenne. À l'inverse, plusieurs pays, dont la France, devront composer avec des marges de manœuvre limitées et une surveillance accrue des marchés.

<sup>1</sup> Période concernée : 31 décembre 2024 – 31 décembre 2025 - Date des données chiffrées : 31 décembre 2025, sauf mention contraire - Cours de clôture, coupons et/ou dividendes réinvestis.

<sup>2</sup> Paralysie partielle ou totale du gouvernement fédéral due à un blocage du vote du budget par le Congrès avant le début de l'année fiscale (le 1er octobre).

<sup>3</sup> Projet de loi budgétaire américain, adopté dans le cadre de la reconstruction législative de Donald Trump en juillet 2025.

<sup>4</sup> Organisme qui analyse la capacité d'un émetteur à rembourser ses dettes et évalue le risque associé à ses titres financiers. Il attribue des notes qui reflètent la qualité du crédit et la probabilité de défaut.

<sup>5</sup> Mesure de l'inflation qui exclut les prix les plus volatils, généralement ceux de l'énergie et des produits alimentaires, afin de mieux refléter la tendance de fond des prix.

## Taux monétaires :

Après une année 2024 marquée par un assouplissement monétaire des deux côtés de l'Atlantique, les trajectoires ont commencé à diverger en 2025.

- La Banque centrale européenne (BCE) a progressivement réduit ses taux depuis juin 2024, portant le taux de dépôt à 2,0% le 5 juin 2025, puis a marqué une pause le reste de l'année.
- La Réserve fédérale américaine (Fed) a abaissé ses taux à trois reprises au second semestre 2025, ramenant la fourchette à 3,50 – 3,75 % en décembre. Une croissance résiliente, et une inflation\* toujours relativement élevée incite la Fed à une certaine prudence en 2026.
- La Banque populaire de Chine a poursuivi sa politique accommodante, réduisant ses taux de taux de repo de 1,50% à 1,40% et le ratio de réserves obligatoires pour soutenir l'économie face à la faiblesse du secteur immobilier.
- La Banque du Japon a continué son resserrement monétaire : relèvement du taux directeur à 0,50% en janvier 2025, puis nouvelle hausse à 0,75 % en décembre.

## Taux longs<sup>6</sup>

Aux États-Unis, le rendement du bon du Trésor à 10 ans a reculé d'environ 40 points de base sur l'année pour s'établir à 4,16% fin décembre, contre près de 4,56% en début d'année. Ce mouvement s'explique par des anticipations de croissance et d'inflation plus modérées, qui ont conduit la Fed à abaisser ses taux, bien que de manière moins rapide et moins marquée que la BCE. Les incertitudes liées aux politiques budgétaires et commerciales de l'administration Trump, ainsi que ses pressions récurrentes pour des taux plus bas, ont également pesé sur les taux longs.

En Allemagne, la tendance a été inverse : le rendement du Bund à 10 ans est passé de 2,36% à 2,85% sur l'année. Cette hausse reflète les annonces d'un plan de relance ambitieux du nouveau chancelier Friedrich Merz, pour un montant de 500 milliards d'euros. Ces perspectives ont soutenu les taux allemands malgré la fin du cycle d'assouplissement de la BCE.

En France, les tensions politiques et les inquiétudes budgétaires ont continué de peser sur les marchés obligataires. Le rendement de l'OAT à 10 ans s'est rapproché de 3,60% fin décembre, avec un spread<sup>7</sup> vis-à-vis du Bund proche de 80 points de base, son plus haut niveau depuis mars. Cette hausse traduit la nervosité des investisseurs face à la dégradation de la note souveraine française et à l'instabilité gouvernementale.

## Crédit<sup>8</sup>

Les marchés du crédit continuent de faire preuve de résilience, malgré les pressions liées à un ralentissement potentiel de la croissance induit par une hausse des tarifs, ainsi que la volatilité<sup>9</sup> persistante des taux d'intérêt. Les obligations du secteur privé ont enregistré de solides performances sur l'exercice, notamment sur le segment du crédit spéculatif à haut rendement<sup>10</sup> avec une performance de 12% à fin décembre 2025 (indice Bloomberg Global High Yield TR). En comparaison, le segment des obligations de bonne qualité<sup>11</sup> (indice Bloomberg Global Aggregate Corporate) a affiché une performance plus modérée de 10,30% à fin décembre 2025. Durant l'année, les spreads de crédit<sup>12</sup> se sont élargis en avril 2025 dans un contexte de tensions géopolitiques et de guerre commerciale. Ces derniers ont entièrement retracé l'élargissement observé lors du « Liberation Day »<sup>13</sup> et se situent actuellement à des niveaux historiquement bas. Après un ralentissement temporaire en avril lié aux incertitudes du « Liberation Day », l'activité sur le marché primaire a nettement rebondi en mai et juin. La demande est restée soutenue sur les marchés du crédit, tant aux États-Unis qu'en Europe, portée par des rendements toujours attractifs. Malgré un contexte de croissance plus modérée, les fondamentaux des entreprises demeurent solides, bien que les tensions tarifaires pèsent sur la visibilité des bénéficiaires.

<sup>6</sup> Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

<sup>7</sup> Désigne l'écart, mesuré en points de base, entre les taux d'intérêt de deux obligations ou instruments financiers.

<sup>8</sup> Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

<sup>9</sup> Mesure la variation ou l'amplitude des fluctuations d'un actif financier ou d'un marché sur une période donnée, reflétant le niveau de risque ou d'incertitude associé à cet actif.

<sup>10</sup> Obligations dites « High Yield » qui reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch allant de D à BB+, de C à Ba1 de Moody's. Ces obligations sont considérées comme plus risquées et elles offrent, en contrepartie de ce risque, des rendements plus élevés.

<sup>11</sup> Les obligations, moins risquées que les titres spéculatifs, dites « Investment Grade » reçoivent une note de Standard & Poor's et Fitch comprise entre BBB- et AAA et entre Baa3 et Aaa de Moody's pour les plus solides.

<sup>12</sup> Différence de rendement entre une obligation risquée et une obligation sans risque, servant d'indicateur du risque perçu par le marché et de la prime exigée par les investisseurs pour assumer ce risque.

<sup>13</sup> Nom donné par Donald Trump au 2 avril 2025, date à laquelle il a lancé une politique tarifaire massive pour « libérer » l'industrie américaine.

## Actions<sup>14</sup>

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension, flirtant avec leurs plus hauts historiques, malgré un environnement mondial marqué par des incertitudes macroéconomiques et géopolitiques. Cette dynamique s'est appuyée sur la vigueur des résultats d'entreprises, la résilience économique et l'enthousiasme autour des technologies, notamment l'intelligence artificielle.

Aux États-Unis, les marchés ont retrouvé des couleurs grâce à des résultats solides et à la vague d'investissements dans l'IA (350 Md\$), propulsant la technologie en tête des performances malgré des prises de bénéfices en fin d'année. Le S&P 500 termine à +17,9% (dividendes nets réinvestis en devises locales).

En Europe, les mouvements de flux en défaveur du marché américain et le plan de relance allemand ont soutenu les secteurs cycliques et bancaires. L'Eurostoxx 50 clôture l'année avec une performance robuste de +21,2% (dividendes nets réinvestis), malgré des révisions à la baisse des prévisions des entreprises liées à la faiblesse du dollar.

Le Japon s'est hissé à la deuxième place du classement avec une performance de +26,2% (Indice Nikkei 225 dividendes nets réinvestis en devises locales), porté par l'élection de Sanae Takaichi et un programme ambitieux de relance, dans un contexte inédit de hausse des taux directeurs.

Les marchés émergents ont également brillé et occupent la première place, portés par l'Asie. La Chine signe une deuxième année de rebond (Indice Hang Seng +32,5% dividendes nets réinvestis en devises locales), soutenue par une politique pro-business et l'essor technologique. Hors Chine, l'Asie bénéficie de la dynamique de la chaîne de valeur de l'IA (Corée, Taïwan) et de la diversification industrielle (Vietnam).

## Politique de gestion

Nous avons géré dynamiquement l'exposition actions en étant constructifs au cours de l'année avec une exposition fluctuant néanmoins entre 8% et 27%, par le biais de futures sur S&P 500 et Eurostoxx 50. Nous avons toutefois eu une politique très active de protections optionnelles compte tenu des épisodes de forte volatilité qui ont émaillé l'année.

Sur la sensibilité, nous avons également eu des mouvements relativement amples tout au long de l'année avec une duration qui a évolué entre -0,9 et +1,5 année faite en partie sur les taux euro et pour le reste sur les taux US, via futures.

Le Fonds a détenu une poche relativement importante d'obligations crédit, destinée à assurer un certain portage. Les supports utilisés (ETF essentiellement) ont été revus régulièrement. Nous avons soldé en début d'année nos obligations souveraines chinoises couvertes les taux s'étant bien comprimés. Nous leur avons préféré les dettes émergentes souveraines en devise forte, à leur tour soldées en juin. Nous avons également soldé nos obligations indiennes en août au profit de dettes corporate émergentes. En revanche nous avons conservé toute l'année nos positions en dettes souveraines émergentes en devise locale, qui ont même été renforcées à 11% en fin d'année contre 5% en début de période.

Nous avons également maintenu toute l'année des obligations crédit sur la zone euro : obligations à haut rendement et obligations crédit de maturité courte. Elles représentaient un peu moins de la moitié de l'encours à fin décembre.

La position au resserrement des taux britanniques vs taux européens, qu'on détenait déjà en début de période, a été soldée en avril, en surperformance.

---

<sup>14</sup> Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Deux stratégies de pente ont été jouées au cours de l'année : la pentification du 2-10 sur la zone euro, qui avait été mise en place en 2024 et qui a été rapidement soldée en février par manque de potentiel. A partir de septembre, une repentification de la courbe US sur le 10-30 ans a été mise en place favorisée par une Réserve fédérale américaine (Fed) qui reprend ses baisses de taux, et un contexte économique et politique plutôt propice à la reformation de la prime de terme.

Justement, les anticipations de baisse de taux de la Fed nous paraissant un peu trop fortes, nous mettons en place une stratégie optionnelle sur indice SOFR destinée à bénéficier des révisions éventuelles du marché.

Sur la partie actions, nous avons investi sur les mid cap allemandes à partir de janvier pour tirer profit du plan de relance qui a été effectivement annoncé quelques semaines plus tard. Pondérées en moyenne autour de 3%, elles ont été soldées en novembre.

Dans le même esprit, nous détenions déjà en 2024 une position à la surperformance des mid cap européennes vs large caps, pour miser sur le rattrapage de valorisation des premières. Nous avons vendu cette position en octobre.

Peu après l'annonce de Deepseek, nous avons commencé à investir sur les actions technologiques chinoises, positions conservées jusqu'en fin de période, avec une exposition autour de 2%.

Nous avons également initié à deux reprises des positions sur les banques US, avec la même idée, à savoir celle d'un secteur en pleine dérégulation. La première tentative débutée en février s'est vite fait rattraper par l'épisode du « Liberation Day » et nous l'avons soldée. Le climat s'étant apaisé, nous sommes revenus en septembre et la position représentait 2% environ à fin 2025.

La dernière position mise en place est celle des matériaux de base contre l'indice Stoxx Europe : nous pensons que les besoins générés par les développements colossaux en Intelligence Artificielle vont continuer d'alimenter fortement la demande de ces matériaux. La position représente 5% du Fonds.

Nos positions en dividendes Eurostoxx 2025 ont été rapidement vendues en début de période. Nous leur préférons à compter du mois de juin les dividendes sur S&P 500 2026, que nous avons arbitrées pour l'échéance 2027, après un beau parcours.

Sur les devises, la principale position détenue a été celle de la couronne norvégienne contre dollar afin de jouer la différence de politique monétaire entre Norvège et USA avec un coût de portage quasi nul. La position a été rentrée en août et conservée.

### Performances<sup>15</sup> :

Entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, la performance du Fonds a été de 2,61% contre 2,24% pour son indice de référence (€STER +2%).

Nom	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
OFI INVEST FLEXIBLE MONDE PART A	FRO013364924	31/12/2024	31/12/2025	2,61%	2,24%	503,47 €	516,63 €

<sup>15</sup> Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

## Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	MOUVEMENTS (en devise de comptabilité, hors frais)	
				ACQUISITIONS	CESSIONS
OFI INVEST FLEXIBLE MONDE	OPC	FR001400KPZ3	OFI INV ESG LIQUIDIT PART I	26 278 427,56	24 898 630,43
OFI INVEST FLEXIBLE MONDE	OPC	IE00B4L60045	I SHARES EURO CORPORATE BOND 1-5YR UCITS ETF	8 819 201,46	10 642 409,08
OFI INVEST FLEXIBLE MONDE	OPC	IE00BF3N7094	ISHARES PLC ISHARES EURO HIGH YIELD CORP BOND UCITS ETF	4 301 448,53	4 581 169,80
OFI INVEST FLEXIBLE MONDE	OPC	IE00B5M4WH52	SHARES JP MORGAN EM LOCA GOV BOND UCITS ETF USD DIST EUF	3 351 741,73	2 666 065,19
OFI INVEST FLEXIBLE MONDE	OPC	IE00BKT1CS59	ISHARES V PLC JP MORGAN USD EM CORP BOND UCITS ETF	2 937 070,69	1 062 763,83
OFI INVEST FLEXIBLE MONDE	OPC	IE0004L9EID2	ISHARES IV PLC ISHARES INDIA INR GOVT BD UCITS ETF	969 137,29	2 825 992,94
OFI INVEST FLEXIBLE MONDE	OPC	IE00BKT6VQ12	ISHARES IV PLC ISHARES CHINA CNY BOND UCITS ETF		2 788 081,87
OFI INVEST FLEXIBLE MONDE	OPC	FR0011381227	OFI INVEST ESG MONÉTAIRE PART A	1 404 420,68	1 622 668,99
OFI INVEST FLEXIBLE MONDE	OPC	IE00B2NPKV68	ISHARES II PLC - ISHARES J.P. MORGAN USD EMERGING MKT BOND	1 606 737,04	1 514 264,69
OFI INVEST FLEXIBLE MONDE	OPC	LU1109943388	XTRACKERS II SICAV XTRACKERS II EUR HIGH YIELD CORP BD ETF	1 541 467,66	1 298 788,95

## INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### Politique de vote

La politique menée par la Société de Gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Critères ESG

La Société de Gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

### Informations relatives à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

Ofi Invest Flexible Monde n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons que le Fonds Ofi Invest Flexible Monde ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

## Procédure de choix des intermédiaires

La Société de Gestion a recours au service d'Ofi Invest Intermediation Services et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée périodiquement par les équipes de gestion. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le middle-office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisées. Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

## Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

## Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du risque global du FCP sur les instruments financiers à terme est celle de la Value-at-Risk absolue telle que définie à l'article 422-56 et suivants du Règlement général de l'AMF (99% / 20 jours). Le niveau de levier indicatif du FCP est de 400%. Toutefois, le FCP aura la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

## Informations relatives à la VaR

Nom de l'OPC	Max	Min	Moyenne
Ofi Invest Flexible Monde	1,39%	0,33%	0,66%

## Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 31/12/2025, Ofi Invest Flexible Monde n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

## Informations relatives à l'ESMA

### Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

### Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- **Change :** 2 622 838,03 euros
- Taux : Néant.
- Crédit : Néant.
- Actions – CFD : Néant.
- Commodities : Néant.

### Les contrats financiers (dérivés listés) :

- **Futures :** 6 966 010,56 euros
- **Options :** 1 101 359,68 euros

### Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- CREDIT AGRICOLE CIB
- SOCIETE GENERALE CIB
- UBS EUROPE SE

## Informations relatives aux rémunérations

### Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires. Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci. Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

## Partie quantitative :

### **Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :**

Sur l'exercice 2025, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 344 personnes (\*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2025 s'est élevé à 41 036 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 30 736 000 euros, soit 75% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2025 : 10 300 000 euros (\*\*), soit 25% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2025.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2025, 2 593 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2025), 13 511 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 71 personnes au 31 décembre 2025).

(\* Effectif présent au 31 décembre 2025)

(\*\* Bonus 2025 versé en février 2026)

# OFI INVEST FLEXIBLE MONDE

Rapport du commissaire aux comptes sur les  
comptes annuels clos le 31 décembre 2025



**ofi invest**  
Asset Management

# **Ofi Invest Flexible Monde**

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :

OFI Invest Asset Management

127-129, quai du Président Roosevelt

92130 ISSY LES MOULINEAUX

---

## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2025

## Ofi Invest Flexible Monde

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
OFI Invest Asset Management

127-129, quai du Président Roosevelt  
92130 ISSY LES MOULINEAUX

### Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

---

Aux porteurs de parts du FCP Ofi Invest Flexible Monde,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Ofi Invest Flexible Monde constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes

d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 15 avril 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Atsou DOH*  
Atsou DOH

## Bilan Actif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	-	-
<b>Titres financiers</b>	<b>12 009 290,16</b>	<b>13 560 332,15</b>
<b>Actions et valeurs assimilées (A)</b>	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations convertibles en actions (B)</b>	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées (C)</b>	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Titres de créances (D)</b>	-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>	<b>11 894 674,61</b>	<b>12 960 476,96</b>
OPCVM	11 894 674,61	12 960 476,96
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
<b>Dépôts (F)</b>	-	-
<b>Instrument financiers à terme (G)</b>	<b>114 615,55</b>	<b>599 855,19</b>
<b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
<b>Prêts (I)</b>	-	-
<b>Autres actifs éligibles (J)</b>	-	-
<b>Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)</b>	<b>12 009 290,16</b>	<b>13 560 332,15</b>
<b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>	<b>262 242,44</b>	<b>1 218 544,95</b>
<b>Comptes financiers</b>	<b>161 417,75</b>	<b>308 071,04</b>
<b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)</b>	<b>423 660,19</b>	<b>1 526 615,99</b>
<b>Total Actif I+II</b>	<b>12 432 950,35</b>	<b>15 086 948,14</b>

(\*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

## Bilan Passif au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Capitaux propres :</b>		
Capital	11 331 692,64	13 566 761,29
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	665 712,37	282 599,80
Résultat net de l'exercice	313 633,73	342 264,40
<b>Capitaux propres</b>	<b>12 311 038,74</b>	<b>14 191 625,49</b>
<b>Passifs de financement II (*)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Capitaux propres et passifs de financement (I+II)</b>	<b>12 311 038,74</b>	<b>14 191 625,49</b>
<b>Passifs éligibles :</b>		
<b>Instruments financiers (A)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
<b>Instruments financiers à terme (B)</b>	<b>108 788,08</b>	<b>687 699,51</b>
<b>Emprunts (C)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Autres passifs éligibles (D)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D</b>	<b>108 788,08</b>	<b>687 699,51</b>
<b>Autres passifs :</b>		
<b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>	<b>12 055,02</b>	<b>206 982,90</b>
<b>Concours bancaires</b>	<b>1 068,51</b>	<b>640,24</b>
<b>Sous-total autres passifs IV</b>	<b>13 123,53</b>	<b>207 623,14</b>
<b>Total Passifs : I+II+III+IV</b>	<b>12 432 950,35</b>	<b>15 086 948,14</b>

(\*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

## Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus financiers nets</b>		
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	159 593,55	84 599,24
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	14 462,84	17 994,77
<b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>	<b>174 056,39</b>	<b>102 594,01</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-1 596,40	-7 496,18
<b>Sous-total Charges sur opérations financières</b>	<b>-1 596,40</b>	<b>-7 496,18</b>
<b>Total Revenus financiers nets (A)</b>	<b>172 459,99</b>	<b>95 097,83</b>
<b>Autres produits :</b>	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
<b>Autres charges :</b>	<b>-133 023,98</b>	<b>-161 559,14</b>
Frais de gestion de la société de gestion	-133 023,98	-161 559,14
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
<b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>	<b>-133 023,98</b>	<b>-161 559,14</b>
<b>Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B</b>	<b>39 436,01</b>	<b>-66 461,31</b>
<b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>	<b>-7 112,49</b>	<b>15 394,59</b>
<b>Sous-total Revenus nets I = C+D</b>	<b>32 323,52</b>	<b>-51 066,72</b>

## Compte de résultat au 31 décembre 2025 en euros (suite)

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>		
Plus et moins-values réalisées	216 383,11	646 204,83
Frais de transactions externes et frais de cession	-87 228,31	-58 700,41
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
<b>Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)</b>	<b>129 154,80</b>	<b>587 504,42</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)</b>	<b>-15 580,70</b>	<b>-82 637,92</b>
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F</b>	<b>113 574,10</b>	<b>504 866,50</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	169 988,66	-108 708,75
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-6 348,14	6 127,61
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
<b>Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)</b>	<b>163 640,52</b>	<b>-102 581,14</b>
<b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</b>	<b>4 095,59</b>	<b>-8 954,24</b>
<b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H</b>	<b>167 736,11</b>	<b>-111 535,38</b>
<b>Acomptes :</b>		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-	-
<b>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôt sur le résultat V</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat net I + II + III + IV + V</b>	<b>313 633,73</b>	<b>342 264,40</b>

## ANNEXE

### RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

La gestion mise en place est une gestion de type performance absolue. Le portefeuille n'a pas vocation à mettre en œuvre des stratégies présentant un biais directionnel significatif durable dans le temps à une même classe d'actif. L'approche de gestion adoptée ne nécessitera aucune anticipation sur les rendements futurs pour chaque classe d'actifs, la construction du portefeuille sera effectuée selon une approche en budget de risque afin de capter la prime de diversification offertes par les marchés.

Le portefeuille est diversifié dans sa construction et arbitré de manière active et discrétionnaire, en termes de classes d'actifs et d'exposition géographique. La stratégie de gestion visera à proposer un portefeuille diversifié et flexible, grâce à une gestion discrétionnaire calibrée en risque de volatilité et de corrélation entre les différents marchés internationaux de taux, d'actions et matières premières qui composent l'univers de gestion.

Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'équipe de gestion définit une allocation stratégique de moyen/long terme pour calibrer son portefeuille entre les différentes classes d'actifs selon une approche fondamentale dite « top-down ».

Une analyse macroéconomique est réalisée par le groupe sur la base de laquelle il établit ensuite un scénario central interne. L'équipe de gestion du FCP s'appuie sur ce scénario pour procéder à la sélection des actifs jugés les plus attractifs sur le moyen terme.

La construction de portefeuille s'effectuera en risque et sera gérée dynamiquement. L'allocation, mensuelle, entre les différentes classes d'actifs et dépendra notamment des évolutions du marché, de la corrélation des classes d'actifs entre elles et de leurs interprétations en termes de risque par la Société de Gestion tout en tenant compte :

- D'un objectif de volatilité annuelle inférieur à 5% ;
- Des anticipations de volatilité réalisée pour chacune des classes d'actifs auxquelles le FCP est exposé ;
- Du rendement ajusté du risque attendu par la Société de Gestion pour chacune des classes d'actifs.

Ainsi, chaque classe d'actifs du portefeuille est pondérée en fonction de la volatilité des instruments financiers et de la corrélation entre chaque instrument.

Le gérant procède ensuite à une gestion flexible de la construction de portefeuille. L'équipe de gestion pourra, quotidiennement, pour chaque actif donné, réduire l'exposition du portefeuille si elle anticipe une hausse de la volatilité et/ou une baisse du prix de cet actif, ou au contraire augmenter l'exposition si elle anticipe une baisse de la volatilité et/ou une hausse du prix. Pour cela, le gérant s'appuie sur un outil d'aide à la décision d'investissement permettant d'adapter le portefeuille à l'évolution des marchés.

Dans le cadre de cette stratégie d'investissement, le portefeuille sera exposé, sur toutes zones géographiques, y compris les marchés émergents, et sur tous secteurs au moyen d'instruments dérivés et intégrant des dérivés, notamment :

- Actions : à travers des contrats futures et des ETFs ;
- Taux : en direct et/ou à travers des contrats futures et des ETFs ;
- Matières premières : à travers des ETFs ou des ETCs ou des TRS sur indices sur des contrats dérivés sur des matières premières.

Dans le cas où les marchés actions et taux seraient amenés à connaître un cycle baissier de manière synchronisée, le gérant pourra investir sur des classes d'actifs diversifiantes/décorrélées de ces actifs traditionnels afin de pouvoir limiter la perte extrême pour les investisseurs. Ainsi le gérant pourra s'exposer au marché des matières premières à

travers des ETF qui représenteront l'évolution des sous-jacent physiques. Les secteurs envisagés sont l'énergie ou les métaux précieux afin de bénéficier pleinement de l'effet de décorrélation.

Le portefeuille sera exposé au risque de devises dans la limite de 10% de l'actif net.

Le FCP ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par conséquent, le Fonds est dit « Article 6 » au sens du Règlement SFDR.

Par ailleurs, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

## Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2025	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021
<b>Actif net</b>					
en EUR	12 311 038,74	14 191 625,49	17 577 981,32	40 561 381,10	48 947 561,06
<b>Nombre de titres</b>					
Catégorie de parts A	23 829,0733	28 187,2479	35 776,1014	41 626,8087	53 475,7605
Catégorie de parts I	-	-	-	400,0000	400,0000
<b>Valeur liquidative unitaire</b>					
Catégorie de parts A en EUR	516,63	503,47	491,33	490,85	519,18
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-(1)	50 321,16	52 959,96
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)</b>					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)</b>					
Catégorie de parts A en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire</b>					
Catégorie de parts A en EUR	1,35	-1,81	-1,17	-40,10	-4,55
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-3 849,21	-154,99

(1) La catégorie de parts I a été supprimée le 22/09/2023.

## Règles et méthodes comptables

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la Société de Gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

## Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

**Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :**

### Instruments financiers cotés

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP).

Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour (source : chambre de compensation)

Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus.

### OPC et fonds d'investissement non cotés

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou, à défaut, par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend de la Société de Gestion, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

### Titres de créance négociables

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché

quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre

**Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :**

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

**Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :**

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

**Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :**

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

## **Devises**

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

## **Description des engagements hors-bilan**

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

## **Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes**

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

## **Comptabilisation des frais de transaction**

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

## **Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes**

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net ne peut être supérieur à 1,00% TTC.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.).

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPC, le cas échéant, qui peuvent être perçue notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.
- des frais relatifs aux opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.
- des commissions de surperformance rémunérant la Société de Gestion.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

#### Description des frais de gestion indirects

Le fonds investira dans des OPC ou fonds d'investissement dont la moyenne des frais ne dépassera pas 1,00 % TTC.

Les rétrocessions éventuellement perçues sur les sélections des OPC investis seront directement reversées au bénéfice du fonds commun de placement.

#### Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par l'OPCVM d'une performance positive sur l'exercice et d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation. Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable à la Société de Gestion.

#### Méthode de calcul

La commission de surperformance (20% de la surperformance) est fondée sur la comparaison entre la performance de l'OPCVM et celle d'un actif net incrémenté au taux de l'indice de référence €STER +2% et présentant les mêmes mouvements de souscriptions et rachat que le fonds réel.

La surperformance générée par l'OPCVM à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net de l'OPCVM et l'actif de référence à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

#### Rattrapage des sous-performances et période de référence

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance de l'OPCVM est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à 5 ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

#### Condition de positivité

Une provision ne peut être passée et une commission ne peut être perçue que si la performance de l'OPCVM est strictement positive sur l'exercice.

#### Période d'observation

La première période d'observation commencera avec une durée de 12 mois commençant le 1er janvier 2022. Cette période d'observation va du 1er janvier au 31 décembre de chaque année.

A l'issue de chaque exercice, l'un des trois cas suivants peut se présenter :

- 1) L'OPCVM est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence) ;
- 2) L'OPCVM est en surperformance sur la période d'observation mais en performance absolue négative sur l'exercice. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre ;
- 3) L'OPCVM est en surperformance sur la période d'observation et en performance absolue positive. Dans ce cas, la Société de Gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de 12 mois démarre.

#### Provisionnement

Une provision (de 20% de la surperformance) ou, le cas échéant, une reprise de provision en cas de sous-performance, est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative si la performance de l'OPCVM est positive et supérieure à celle de son indice de référence. La quote-part des frais variables correspondant aux rachats est définitivement acquise à la Société de Gestion. La date d'arrêtés des frais de gestion variables est fixée à la dernière valeur liquidative du mois de décembre.

#### Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la Société de Gestion, est de 12 mois. La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31 décembre 2022.

#### **Affectation des sommes distribuables**

##### Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation, en tout ou partie, du revenu net. La Société de Gestion peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

##### Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La Société de Gestion décide chaque année de l'affectation, en tout ou partie, des plus-values réalisées. La Société de Gestion peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

#### **Justification des changements de méthode ou de réglementation**

Néant

#### **Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs**

Néant

#### **Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application**

Néant

#### **Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant

## Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Capitaux propres début d'exercice</b>	<b>14 191 625,49</b>	<b>17 577 981,32</b>
<b>Flux de l'exercice :</b>		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	244 927,47	616 489,98
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-2 457 745,55	-4 421 307,78
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	39 436,01	-66 461,31
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	129 154,80	587 504,42
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	163 640,52	-102 581,14
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>	<b>12 311 038,74</b>	<b>14 191 625,49</b>

## Souscriptions rachats

Parts émises	479,8254
Parts rachetées	4 838,0000

## Commissions

Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

## Caractéristiques des différentes catégories de parts

### FR0013364924 - OFI INVEST FLEXIBLE MONDE A

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation et/ou Distribution
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation et/ou Distribution

## Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Autres pays			
		+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>					
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	3 168	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA
<b>Total</b>	<b>3 168</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>	<b>NA</b>

## Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	161	-	-	-	161

## Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-1	-	-	-	-1
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	NA	1 083	-	-	-
Options	NA	-	-1 101	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>NA</b>	<b>1 083</b>	<b>-1 101</b>	<b>-</b>	<b>160</b>

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	161	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-1	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Futures	-	-	-	-	1 083
Options	-	-1 101	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>160</b>	<b>-1 101</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 083</b>

## Exposition directe sur le marché des devises

<b>Ventilation par devise</b>	<b>USD</b>	<b>NOK</b>	<b>HKD</b>	<b>Autres</b>
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	119	-	30	-
Comptes financiers	37	0	-	1
<b>Passif</b>				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	0	-1
<b>Hors-bilan</b>				
Devises à recevoir	-	1 194	-	-
Devises à livrer	-812	-597	-	-
Futures options swaps	9	-	0	-
Autres opérations	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-647</b>	<b>597</b>	<b>29</b>	<b>0</b>

## Exposition directe aux marchés de crédit

<b>Ventilation par la notation des investissements</b>	<b>Investment Grade</b>	<b>Non Investment Grade</b>	<b>Non notés</b>
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-
<b>Actif</b>			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
<b>Passif</b>			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-

## Exposition directe aux marchés de crédit (suite)

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
<b>Hors-bilan</b>			
Dérivés de crédits	-	-	-
<b>Solde net</b>	-	-	-

## Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
<b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	9	
<i>Crédit Agricole</i>	4	
<i>UBS</i>	5	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	-	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	-	
Comptes financiers	161	
<i>Société Générale</i>	161	
<b>Opérations figurant au passif du bilan</b>		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		13
<i>Société Générale</i>		1
<i>Crédit Agricole</i>		12
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		1
<i>Société Générale</i>		1

## Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds		Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds				
FR0000979866 OFI INVEST AM	OFI INVEST ESG CREDIT BOND 1-3 I France		Obligations	EUR	2 306
FR001400KPZ3 OFI INVEST AM	OFI INVEST ESG LIQUIDITES I France		Monétaire	EUR	2 221
FR0011614239 OFI INVEST AM	OFI INVEST ISR CRÉDIT COURT EURO R France		Obligations	EUR	2 145
IE00BKT1CS59 BLACKROCK LUX	ISHARES V PLC JP MORGAN USD EM CORP BOND UCITS ETF Irlande		Obligations	EUR	1 900
IE00B5M4WH52 BLACKROCK LUX	I SHARES JP MORGAN EM LOCA GOV BOND UCITS ETF USD DIST EUR Irlande		Obligations	EUR	1 387
IE00BF3N7094 BLACKROCK LUX	ISHARES PLC ISHARES EURO HIGH YIELD CORP BOND UCITS ETF Irlande		Obligations	EUR	1 358
LU1109943388 DWS	XTRACKERS II SICAV XTRACKERS II EUR HIGH YIELD CORP BD ETF Luxembourg		Obligations	EUR	247
IE00BD3V0B10 BLACKROCK LUX	ISHARES V PLC ISHARES SP US BANKS UCITS ETF Irlande		Actions	EUR	218
IE00B4L60045 BLACKROCK LUX	I SHARES EURO CORPORATE BOND 1-5YR UCITS ETF Irlande		Obligations	EUR	112
<b>Total</b>					<b>11 895</b>

## Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2025
<b>Créances</b>	
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	262 242,44
<b>Total créances</b>	<b>262 242,44</b>
<b>Dettes</b>	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-11 262,87
Provision commission de mouvement	-792,15
<b>Total dettes</b>	<b>-12 055,02</b>
<b>Total</b>	<b>250 187,42</b>

## Frais de gestion

Pourcentage de frais de gestion fixes	1,00
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-

## Engagements reçus et donnés

### Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

### Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
<b>Total</b>	<b>-</b>

## Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
<b>Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire</b>				
	Néant			
<b>Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités</b>				
FRO000979866	OFI INVEST ESG CREDIT BOND 1-3 I	19 380,182	119,01	2 306 427,87
FRO01400KPZ3	OFI INVEST ESG LIQUIDITES I	2 082,00	1 066,56	2 220 577,92
FRO011614239	OFI INVEST ISR CRÉDIT COURT EURO R	1 832,00	1 170,69	2 144 704,08
	<i>Sous-total</i>			<i>6 671 709,87</i>

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Revenus nets</b>	32 323,52	-51 066,72
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>	32 323,52	-51 066,72
Report à nouveau	-	-
<b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>	32 323,52	-51 066,72
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	32 323,52	-51 066,72
<b>Total</b>	32 323,52	-51 066,72
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	23 829,0733	28 187,2479
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

## Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2025	31/12/2024
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>	113 574,10	504 866,50
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
<b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)</b>	113 574,10	504 866,50
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	665 712,37	282 599,80
<b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>	779 286,47	787 466,30
<b>Affectation :</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	779 286,47	787 466,30
Capitalisation	-	-
<b>Total</b>	779 286,47	787 466,30
<b>* Information relative aux acomptes versés</b>		
Acomptes unitaires versés	-	-
<b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre d'actions ou parts	23 829,0733	28 187,2479
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>				-	-
<b>Actions et valeurs assimilées</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations convertibles en actions</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				-	-
<i>Négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Titres de créances</b>				-	-
<i>Négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<i>Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé</i>				-	-
<b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements</b>				<b>11 894 674,61</b>	<b>96,62</b>
<i>OPCVM</i>				<i>11 894 674,61</i>	<i>96,62</i>
I SHARES EURO CORPORATE BOND 1-5YR UCITS ETF	Finance/Assurance	EUR	1 036,00	112 374,92	0,91
I SHARES JP MORGAN EM LOCA GOV BOND UCITS ETF USD DIST EUR	Finance/Assurance	EUR	34 301,00	1 387 303,95	11,27
ISHARES PLC ISHARES EURO HIGH YIELD CORP BOND UCITS ETF	Finance/Assurance	EUR	218 513,00	1 358 058,30	11,03
ISHARES V PLC ISHARES SP US BANKS UCITS ETF	Finance/Assurance	EUR	33 132,00	218 406,14	1,77
ISHARES V PLC JP MORGAN USD EM CORP BOND UCITS ETF	Finance/Assurance	EUR	373 620,00	1 900 156,60	15,43
OFI INVEST ESG CREDIT BOND 1-3 I	Finance/Assurance	EUR	19 380,1182	2 306 427,87	18,73
OFI INVEST ESG LIQUIDITES I	Finance/Assurance	EUR	2 082,00	2 220 577,92	18,04
OFI INVEST ISR CRÉDIT COURT EURO R	Finance/Assurance	EUR	1 832,00	2 144 704,08	17,42
XTRACKERS II SICAV XTRACKERS II EUR HIGH YIELD CORP BD ETF	Finance/Assurance	EUR	10 294,00	246 664,83	2,00
<i>FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne</i>				-	-
<i>Autres OPC et fonds d'investissements</i>				-	-
<b>Dépôts</b>				-	-

## L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Opérations temporaires sur titres</b>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers reçus en pension</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres donnés en garantie</i>				-	-
<i>Créances représentatives de titres financiers prêtés</i>				-	-
<i>Titres financiers empruntés</i>				-	-
<i>Titres financiers donnés en pension</i>				-	-
<i>Autres opérations temporaires</i>				-	-
<i>Opérations de cession sur instruments financiers</i>				-	-
<i>Opérations temporaires sur titres financiers</i>				-	-
<b>Prêts</b>				-	-
<b>Emprunts</b>				-	-
<b>Autres actifs éligibles</b>				-	-
<b>Autres passifs éligibles</b>				-	-
<b>Total</b>				<b>11 894 674,61</b>	<b>96,62</b>

## L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
OVCT 26/01/2014 USD/EUR	5 379,22	-	EUR	538 864,88	USD	-533 485,66
OVCT 26/01/2014 USD/EUR	3 622,35	-	EUR	281 851,67	USD	-278 229,32
OVCT 260114 NOK/EUR	-	784,05	EUR	596 343,48	NOK	-597 127,53
OACT 260114 NOK/EUR	-	5 846,14	NOK	597 042,86	EUR	-602 889,00
OACT 260114 NOK/EUR	-	5 846,14	NOK	597 042,86	EUR	-602 889,00
<b>Total</b>	<b>9 001,57</b>	<b>12 476,33</b>		<b>2 611 145,75</b>		<b>-2 614 620,51</b>

## L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				
<i>Futures</i>				
EURO STOXX 50	17	8 942,00	-	992 970,00
EURO STOXX MID	-22	-	11 506,00	-654 500,00
HANG SENG TECH	7	612,60	-	211 693,09
S&P 500	5	328,68	-	1 467 176,12
S&P 500 ANN	26	7 982,46	-	450 508,75
STOXX EUROPE 600 BASIC RESOURCES	21	41 740,00	-	700 035,00
<i>Sous-Total Futures</i>		<b>59 605,74</b>	<b>11 506,00</b>	<b>3 167 882,96</b>
<b>Total Actions</b>		<b>59 605,74</b>	<b>11 506,00</b>	<b>3 167 882,96</b>
<b>Taux d'intérêts</b>				
<i>Futures</i>				
EURO BUND	1	-	960,00	127 570,00
US 10Y NOTE	3	-	878,07	287 208,91
US 10Y ULTRA	14	-	11 641,03	1 371 040,76
US ULTRA BOND 30Y	-7	16 483,78	-	-703 307,93
<i>Sous-Total Futures</i>		<b>16 483,78</b>	<b>13 479,10</b>	<b>1 082 511,74</b>
<i>Options</i>				
SOFR 3M - PUT 96.25 - 2026-09	76	3 640,00	-	-1 729 589,03
SOFR 3M - PUT 96.50 - 2026-09	-152	-	20 222,23	7 194 087,72
SOFR 3M - PUT 96.75 - 2026-09	76	25 884,46	-	-6 565 858,37
<i>Sous-Total Options</i>		<b>29 524,46</b>	<b>20 222,23</b>	<b>-1 101 359,68</b>
<b>Total Taux d'intérêts</b>		<b>46 008,24</b>	<b>33 701,33</b>	<b>-18 847,94</b>
<b>Change</b>				
<b>Total Change</b>		-	-	-
<b>Crédit</b>				
<b>Total Crédit</b>		-	-	-
<b>Autres expositions</b>				
<b>Total Autres expositions</b>		-	-	-

## L'inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de parts

### L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
<b>Total</b>	-	-				

### L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
<b>Actions</b>				
Total Actions		-	-	-
<b>Taux d'intérêts</b>				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
<b>Change</b>				
Total Change		-	-	-
<b>Crédit</b>				
Total Crédit		-	-	-
<b>Autres expositions</b>				
Total Autres expositions		-	-	-

### Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	11 894 674,61
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-3 474,76
Total instruments financiers à terme - actions	48 099,74
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	12 306,91
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	-51 104,42
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	423 660,19
Autres passifs (-)	-13 123,53
Passifs de financement (-)	-
<b>Total = actif net</b>	<b>12 311 038,74</b>